

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Tenue du comité syndical par système de visioconférence

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°01

Administration générale, conventions et marchés publics

Tenue du comité syndical par système de visioconférence

Monsieur le Président expose,

A la suite des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prises par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié par le décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021, les modalités d'organisation du présent comité ont été adaptées afin de respecter au mieux les principes édictés visant à réduire au strict nécessaire les déplacements et rassemblements.

Dès lors, il a été décidé que la réunion de l'organe délibérant se tiendrait par visioconférence, étant précisé que cette réunion est rendue nécessaire à la continuité du fonctionnement du Syndicat.

Le Président rappelle que les convocations à la réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celle-ci, ont été transmises aux membres par la plateforme « Mail sécurisé » développée par le Centre de Gestion du Nord, le 23 mars 2021.

Ces convocations ont été envoyées à l'ensemble des membres aux adresses mail fournies par leur soin lors du renouvellement de l'exécutif.

Ont été déterminées par la délibération n° 16 du 6 novembre 2020, valables à nouveau au cours de cette réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence est : Microsoft Teams, ainsi qu'il a été précisé dans la convocation.

Cette solution présente les caractéristiques suivantes :

- visualisation sur un écran unique de l'ensemble des membres connectés
- enregistrement automatique de l'historique des connexions et déconnexions
- horodatage automatique de la séance et des événements dont la conservation des messages écrits
- intervention par interpellation visuelle et prise de parole
- possibilité de présentation en ligne des documents débattus
- enregistrement audiovisuel de la réunion et conservation du fichier généré

Le Syndicat a par ailleurs mobilisé préalablement à la réunion et durant la tenue de celle-ci, son prestataire Système d'information (SI) afin de répondre à toute question et problématique technique pouvant être rencontrée par les membres.

Un mail a par ailleurs été transmis à l'ensemble des membres, préalablement à la réunion, afin de leur rappeler les modalités techniques et l'assistance possible du SI.

A l'issue de ces opérations, l'ensemble des conseillers a été mis à même de participer effectivement à la réunion du Comité.

En terme de modalités de scrutin, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, ce point sera reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Cette séance ne pourra alors se tenir par voie dématérialisée.

Le scrutin public sera organisé par appel nominal, dans des conditions garantissant sa sincérité.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

Le Comité Syndical,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités définies dans la présente délibération pour la tenue du comité syndical par système de visioconférence.

Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021

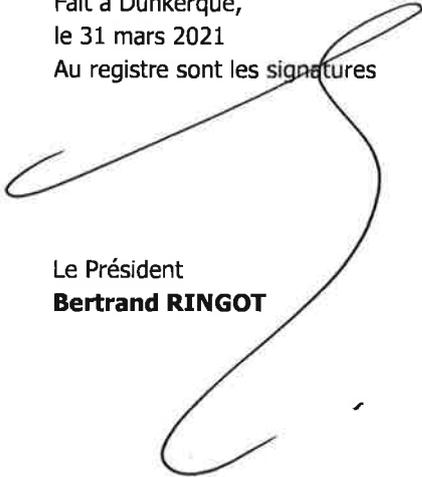
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président – modifications

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°02

Administration générale, conventions et marchés publics

Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président – modifications

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°7 du 24 juillet 2020, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a délégué au Président des attributions limitativement énumérées, étant précisé que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président devra obligatoirement rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir ainsi consentie, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la mise en place de l'index €STR ayant vocation à se substituer au 1^{er} janvier 2022 à l'indice EONIA, et au regard de la typologie des offres susceptibles d'être présentées par les organismes bancaires, il est proposé de préciser le périmètre des attributions suivantes dans leur totalité et pour la durée du mandat :

- 15° De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 16° De procéder à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements ;
- 17° De réaliser les lignes de trésorerie dans les limites fixées ci-après ;

Pour le cas 15 : Il est demandé au Comité de déléguer le Président pour réaliser tout investissement, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- La possibilité d'allonger la durée du prêt,
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ces moyens de financement seront classés A1, A2, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés, et en tout état de cause leur durée sera inférieure à 40 ans.

Pour le cas 16 : ces opérations ne pourront aboutir qu'à des emprunts A1, A2, B1 ou C1 selon la classification Gissler.

Pour le cas 17 : En matière de souscription d'ouverture de crédit de trésorerie, la limite est fixée à un montant maximum de 1 million d'euros, à une durée maximale de 12 mois, à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : €STR, EONIA, T4M, EURIBOR de toute périodicité.

Il est par ailleurs ajouté un point n°27 comme suit :

27° De s'acquitter des taxes, tarifs et redevances cynégétiques inhérents à la gestion des populations de gibiers sur les réserves foncières propriété du Syndicat.

Les autres points des attributions déléguées dans le cadre de la délibération n°7 du 24 juillet 2020 demeurent inchangés.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,*

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où il a délibéré et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder à M. le Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois les délégations telles que précisées ci-dessus.

Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Pour : 24

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Coopération décentralisée - Dispositif Loi Oudin-Santini - Soutien financier aux associations AFRANE, LES ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE, AMAEDC et SEED dans le cadre de leurs actions de la solidarité internationale dans les domaines de l'eau

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°03

Finances

Coopération décentralisée - Dispositif Loi Oudin-Santini - Soutien financier aux associations AFRANE, LES ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE, AMAEDC et SEED dans le cadre de leurs actions de la solidarité internationale dans les domaines de l'eau

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la loi n°2005-95 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement dite « loi Oudin – Santini », le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois est autorisé à consacrer jusqu'à 1% de son budget de l'eau et de l'assainissement à des actions de solidarité internationale, dans ces domaines.

Aussi, il est proposé que Syndicat de l'Eau du Dunkerquois soutienne les actions suivantes :

- 1. AFRANE** est une association de type loi 1901 créée en 1980. Elle a pour but d'apporter une aide aux populations afghanes et s'est spécialisée dans le domaine éducatif depuis 1996. Située à Paris et présidée par Monsieur Philippe BERTONECHE, cette association a présenté son action qui consiste à renforcer les systèmes sanitaires et d'accès à l'eau potable pour les écoles de Tcharikar, Kaboul et du district de Waras en AFGHANISTAN afin d'améliorer les conditions sanitaires et les pratiques hygiènes de ces écoles par la construction de toilettes et d'accès à l'eau permettant de diminuer l'absentéisme ainsi que l'abandon scolaire.

Ce projet consiste en la construction et réparation de blocs de toilettes, de réservoirs d'eau et de puits au sein ou aux abords de 9 écoles de Tcharikar, Kaboul et Waras.

La mise en œuvre de ce projet a démarré en mars 2021 et est prévue sur une durée d'une année. Le projet représente un coût global de 15 896 €.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours à hauteur de 5 000 € pour améliorer les conditions sanitaires et d'accès à l'eau pour les écoliers du district de Waras en AFGHANISTAN.

- 2. Les ÉCLAIREUSES ÉCLAIREURS DE FRANCE (EEDF)** est une association de type loi 1901 créée en 1964 par la fusion des EDF (Éclaireurs de France, fondé en 1911) et de la FFE (Fédération Française des Éclaireuses, 1921). Située à Loon-Plage et présidée par Monsieur Christian HOGARD, cette association a présenté les objectifs de son action qui consistent à apporter de l'eau potable au peuple Sahraoui réfugié dans les camps de réfugiés dans la région de Tindouf en ALGERIE afin de leur apporter des conditions de vie et de salubrité plus acceptables.

Ce projet consiste en l'implantation de 80 citernes d'eau de 2,5 m³ au sein des campements de réfugiés dans la région de Tindouf en Algérie.

L'action a démarré en décembre 2019 et est prévue sur une durée de 3 ans. Le projet représente un coût global de 172 500 €.

L'association a sollicité un soutien financier communal ainsi qu'auprès de l'Etat, de la Caisse d'Allocation Familial et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours pour soutenir la 2^{ème} phase qui s'étale sur 2 années, soit 6 000 € pour l'année 2021 et 6 000 € pour l'année 2022.

- 3. L'Association pour un Meilleur Avenir des Enfants Défavorisés du Cameroun (AMAEDC)**, est une association de type loi 1901 créée en 2014. Elle a pour but d'aider, de soutenir et de financer les enfants défavorisés en âge scolaire au Cameroun.
 - Située à Grande-Synthe et présidée par Madame Régine TOUSSAINT, l'association AMAEDC a présenté son projet consistant en la mise en œuvre d'un pompage d'eau potable par système solaire (photovoltaïque) » à Akono Nkol Nlong2 en périphérie de la ville d'Akono au CAMEROUN, permettant de fournir et d'équiper l'école et les environs d'une pompe solaire permettant de puiser l'eau potable.

La mise en œuvre de l'action est prévue en octobre 2021 et est prévue sur une année. Le coût global de ce projet s'élève à 48 000 €. L'association a sollicité un soutien financier auprès de la Région et compte solliciter l'Agence de l'Eau.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours de 5 000 € pour la réalisation d'un système photovoltaïque d'eau potable dans le village Nkonlong 2 au Cameroun.

- 4. L'association SEED (Solidarity Equity Empowerment Development),** créée en 2015, est une Organisation Non Gouvernementale qui agit pour l'amélioration du cadre de vie des populations vulnérables à travers le développement de projets de solidarité portant principalement sur des enjeux et dynamiques liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la construction écologique en France comme à l'étranger, définis, réalisés et évalués avec des partenaires locaux.

Située à Lille et présidée par Jessica DINSTEL et Marion BOGARD, l'association SEED a présenté son projet consistant en l'élaboration participative d'un système de traitement écologique des eaux usées pour le quartier spontané Tigre à Buenos Aires en ARGENTINE.

Ce projet consiste en la construction participative de 36 systèmes individuels de traitement des eaux usées, la construction participative d'une zone collective de traitement des eaux usées de type lagunage/phytoépuration et la construction participative d'un système de collecte des eaux pluviales. Par ailleurs, des ateliers théoriques et pratiques seront mis en œuvre, destinés à la formation des bénéficiaires à l'entretien des installations. Enfin des actions de sensibilisation des bénéficiaires aux impacts sanitaires et environnementaux seront réalisés dans le cadre du projet au bénéfice de habitants (36 familles).

Le projet, démarré le 1^{er} octobre 2020 et prévu sur une durée de 18 mois, représente un coût global de 97 672 €.

L'association SEED a obtenu des soutiens financiers de la part de la CAPSO, de la fondation EGIS, de la Métropole Européenne de Lille et a sollicité l'Agence de l'Eau.

Pour compléter le dispositif financier, il est proposé au Comité Syndical d'allouer au projet un concours de 4 000 € pour la réalisation d'un système écologique de traitement des eaux usées pour un quartier spontané en Argentine.

Vu la délibération du 19 mars 2010 fixant le cadre d'intervention du Syndicat en matière de coopération décentralisée et d'aide publique au développement,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau Potable, Eau industrielle / Affaires Générales »**

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. DECIDE de soutenir les projets des associations « AFRANE », « ECLAIREURS ECLAIREUSES DE FRANCE », « AMAEDC » et « LE SEED » dans le cadre de leurs actions d'aide à la desserte en eau potable ;**
- 2. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « AFRANE » à 5 000 EUR ;**
- 3. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « ECLAIREURS ECLAIREUSES DE France » à 6 000 EUR pour l'année 2021 et 6 000 EUR pour 2022 ;**
- 4. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « AMAEDC » à 5 000 EUR ;**
- 5. FIXE le montant du concours financier alloué à l'association « SEED » à 4 000 EUR ;**
- 6. AUTORISE Monsieur le Président à conclure les conventions correspondantes fixant les conditions et les modalités d'octroi de ces soutiens financiers ;**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-255900508-20210331-DELIB_202103_03-DE

7. DECIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle ».

Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Pour : 24

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Coopération Décentralisée - Mise en place d'un Fonds Eau associant le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°04

Finances

Coopération Décentralisée - Mise en place d'un Fonds Eau associant le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur le Président expose,

Sur le territoire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, trois acteurs importants accompagnent les acteurs locaux dans le financement de projets de coopération internationale facilitant l'accès à l'eau potable et à un assainissement approprié, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), la Communauté urbaine (CUD) et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED).

L'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois apportent des financements prévus par la Loi Oudin-Santini. Ils conseillent et financent les acteurs locaux dans la réalisation de projets de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

La Communauté Urbaine de Dunkerque s'appuie sur des accords de coopération décentralisée signés avec plusieurs villes d'Europe et du monde et engage des moyens humains et financiers dans le cadre de leurs différents programmes de financement.

Cela se traduit pour chacun de ces acteurs, par le financement d'infrastructures mais également par la formation des usagers et techniciens, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de protection de la ressource ou encore d'actions de mobilité internationale des jeunes dans le domaine de l'eau.

Création du Fonds Eau « Dunkerque grand littoral »

Afin de mutualiser les moyens affectés à cette politique et tirer un meilleur parti des financements existants à l'échelle du bassin, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et la Communauté Urbaine de Dunkerque ont souhaité mettre en place un Fonds Eau sur le modèle mis en œuvre par d'autres bassins hydrographiques métropolitains (Lyon, Nancy, Bordeaux, Rennes...).

L'objectif du fonds vise notamment à :

- mutualiser les ressources disponibles sur le territoire dans un fonds géré en commun ;
- faciliter l'identification et l'examen des projets des acteurs locaux entrant dans les champs de la loi Oudin Santini du territoire ;
- améliorer et faciliter le circuit de demande de subvention des acteurs locaux ;
- renforcer les liens entre chacun des trois intervenants dans le domaine de l'eau et de la coopération internationale ;
- impliquer davantage les citoyens et les jeunes notamment dans la mise en œuvre des accords de Paris relatif à la lutte contre le réchauffement climatique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD ;
- renforcer les soutiens grâce aux savoir-faire locaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le fonctionnement du Fonds Eau

Le SED et la CUD pourront conjointement prendre l'initiative de solliciter les partenaires des différents projets de coopérations internationales et les structures tels que l'Agence Française de Développement (FICOL), l'État (Appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), l'Union Européenne (EuropAid, Echo...) ou les structures membres du Programme Solidarité Eau (PSeau) pour compléter les besoins de financement en fonction des projets éligibles.

Le Fonds Eau permettra également de financer un appel à projets permettant aux associations locales du territoire dunkerquois de mener des actions ou des projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau avec leurs partenaires habituels. Le Fond pourra également appuyer le volet « mobilité internationale des jeunes » du programme Odyssée pour favoriser les échanges internationaux de jeunes sur les questions en rapport avec l'Eau.

Le Fonds Eau serait administré dans le cadre d'une gouvernance paritaire avec la création d'un comité de sélection et de suivi des projets. Un règlement précisant les conditions d'accès au Fonds Eau sera arrêté par les trois parties. Il précisera le mode opératoire de demande de financement des actions et les conditions de versement de la subvention.

Le financement du Fonds Eau sera alimenté par les lignes de crédits disponibles du Syndicat et de ses partenaires l'Agende de l'Eau Artois Picardie et la CUD.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. DÉCIDE d'approuver la mise en place d'un Fonds Eau associant le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte pris en application de la présente délibération ;**
- 3. DECIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle ».**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

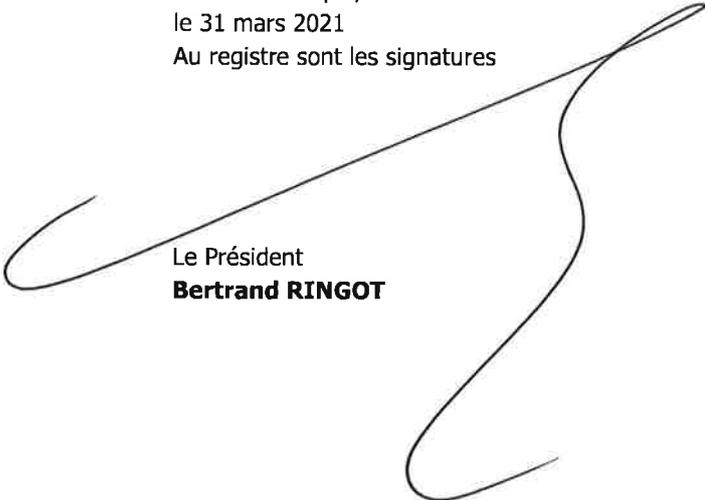
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Pour : 24

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – marché n°1/2019 conclu avec le groupement SPAC/AXEO - Mémoire en réclamation dans le cadre du décompte général – Indemnisation

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°05

Finances

Travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – marché n°1/2019 conclu avec le groupement SPAC/AXEO - Mémoire en réclamation dans le cadre du décompte général – Indemnisation

Monsieur le Président expose,

Par délibération en date du 20 octobre 2017, modifiée par délibération n°7 du 7 novembre 2018, vous avez autorisé le lancement du marché de Travaux de doublement de la branche Ouest du réseau d'eau industrielle pour un montant estimé à 3 300 00 € HT.

Ce marché a été attribué au groupement SPAC/AXEO TP, pour un montant de 2 648 609,50 € HT.

Par délibération n°1 du 30 janvier 2020, vous avez autorisé la conclusion d'un avenant n°1, suite à la réalisation de prestations complémentaires rendues obligatoires par la survenance d'aléas de chantier non imputables au titulaire du marché et d'une sujétion technique imprévue rendant nécessaire le prétraitement de l'eau de rabattement avant rejet, ainsi qu'une évolution des prestations techniques du lot électricité du marché.

Ainsi, le montant global maximum du marché a été porté à 3 134 609,50 € HT correspondant à une augmentation de 18,35 % par rapport au montant du marché initial.

Dans le cadre de la procédure de décompte général, le titulaire a présenté un mémoire en réclamation, expertisé par les services et le maître d'œuvre. La définition des charges présentées a été ajustée amenant cette réclamation à un montant de 38 770,25 € HT (dont respectivement 10 208,21 € HT pour SPAC et 28 562,04 € HT pour AXEO TP), et porte sur les prestations suivantes :

- Mise en œuvre de système d'étanchéités supplémentaires (RRD) dans les ouvrages (adaptation technique en cours de chantier)

L'extériorisation des armoires de commande électrique a rendu nécessaire la mise en œuvre de dispositifs d'étanchéité au niveau des passages des fourreaux et des câbles électriques dans les voiles des ouvrages.

Ces adaptations représentent un coût de 25 696 € HT réparti comme suit :

- SPAC : 5 unités X 352 € = 1 760 €
- AXEO TP : 68 unités X 352 € = 23 936 €

- Etude complémentaire sur la protection cathodique suite à des préconisations survenues en cours de chantier par les concessionnaires RTE et GRT Gaz

Cette prestation réalisée en sous-traitance s'élève à 3 500 € HT.

- Etude complémentaire sur l'impact des courants alternatifs suite à des préconisations survenues en cours de chantier par les concessionnaires de réseaux

Cette prestation réalisée en sous-traitance s'élève à 3 333,33 € HT.

Ces études sont réparties comme suit :

- SPAC : 2 000 € HT
- AXEO TP : 1333,33 € HT

- Fourniture et pose de dispositif de shuntage dans les armoires de commande

Les études menées sur les études de protection cathodique ont amené la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs de shunt dans les armoires.

Cette prestation représente : 7 x 740 € = 5 180 € HT

Ce montant est réparti comme suit :

- SPAC : 4 unités X 740 € = 2 960 €
- AXEO TP : 3 unités X 740 € = 2 220 €

- Sinistre avec ENEDIS

Le 27 août 2019, un câble électrique a été sectionné lors des terrassements entrepris par AXEO TP.

ENEDIS a procédé à la réparation du câble le lendemain. AXEO TP et le SED, dans le cadre d'un partage de responsabilités, sont convenus d'une répartition à hauteur de 50% des dépenses effectuées dans ce cadre, soit 1 060,92 € HT.

Après analyse de la demande par le maître d'œuvre et l'expertise des services, il y a lieu d'accorder une indemnité du montant défini au mémoire en réclamation. En effet, le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre et le Groupement ont identifié contradictoirement et d'un commun accord les travaux et prestations, relatifs à une partie des réalisations supplémentaires, qui n'avaient pu être intégrés dans l'avenant n°1 précité.

Ces prestations ont porté sur les points suivants.

- La mise en œuvre de dispositifs d'étanchéité complémentaires au niveau du passage de voile des différents ouvrages.

Suite à la décision prise par le maître d'ouvrage d'implanter les armoires électriques de commande en dehors des ouvrages, des modifications techniques ont dû être apportées principalement au niveau du câblage et des équipements électriques des installations. Ces modifications ont été traitées dans le cadre de l'avenant n°1 du présent marché.

Cependant, les ouvrages de génie civil ont eux-aussi dû être adaptés suite à ces modifications afin d'intégrer les fourreaux électriques supplémentaires en traversée de voile. Ces traversées supplémentaires ont entraîné la pose de dispositifs d'étanchéité de génie civil complémentaires, indispensables à la bonne étanchéité des ouvrages créés.

Ce point n'avait pas été identifié lors de l'analyse des modifications électriques à apporter. Il n'a par conséquent pas été repris dans l'avenant n°1 précité.

- La réalisation d'études complémentaires relatives à la protection cathodique de la nouvelle conduite et à l'impact des courants alternatifs sur cette dernière.

Ces études complémentaires ont été menées suite aux échanges survenus en cours de chantier avec les concessionnaires des réseaux GRT Gaz et RTE. Il est ressorti de ces échanges que les préconisations classiques émises au préalable par ces concessionnaires n'étaient plus suffisantes.

L'étude de protection cathodique réalisée dans le cadre du marché a ainsi dû être étendue et adaptée selon les nouvelles préconisations faites par GTR Gaz. Les conclusions de cette étude étaient indispensables pour mettre en œuvre une protection cathodique efficace de la nouvelle conduite d'eau. Concernant les éléments fournis par RTE, il a été nécessaire d'étudier l'impact des courants alternatifs pouvant être engendrés par les lignes électriques haute-tension présentes au niveau de la conduite, les courants alternatifs pouvant altérer la qualité de la protection cathodique de la conduite.

Ces études complémentaires sont survenues en cours de chantier et n'ont pas été intégrées à l'avenant n°1 du marché.

- La mise en place de dispositifs de shuntage aux niveaux des armoires électriques.
Les études complémentaires qui ont été menées sur la protection cathodique ont également conclu à la nécessité de mettre en place des dispositifs de shuntage au niveau des armoires électriques de commande de manière à sécuriser les interventions humaines qui seraient réalisées ultérieurement.

Ces dispositifs n'étaient pas prévus dans le cahier des charges techniques du marché et non intégrés dans l'avenant n°1 puisque décidés après l'établissement de celui-ci.

- La prise en charge partielle d'une indemnité à verser à la société ENEDIS suite à une avarie provoquée par les travaux sur son réseau électrique.
Lors de travaux de terrassement, un câble électrique appartenant à la société ENEDIS a en effet été endommagé.

La survenance de ce sinistre est la conjonction d'évènements dont il ressort une responsabilité partagée entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché. Il a donc été convenu que les frais de réparation facturés par ENEDIS seraient payés en totalité par le groupement mais supportés pour moitié par le SED.

Le versement de cette indemnité vaut règlement définitif du solde du marché et acceptation par le titulaire du décompte général.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. AUTORISE l'indemnisation du mandataire du groupement SPAC/AXEO TP, dans le cadre du marché n°1/2019 pour un montant de 38 770,25 € HT, soit 46 524,30 € TTC ;**
- 2. DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle ».**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

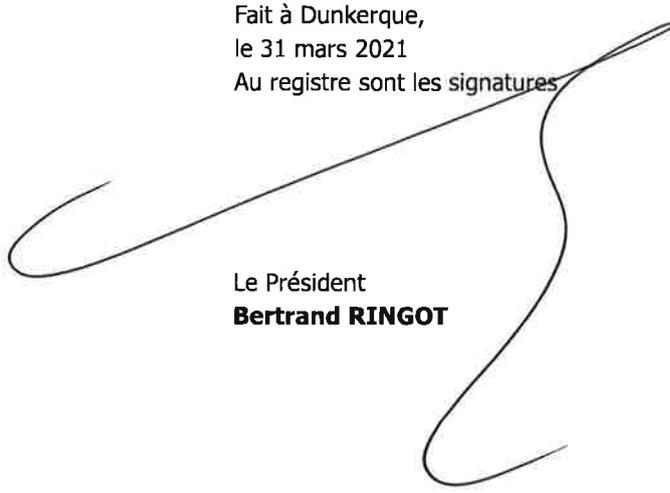
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Indemnisation agricole suite aux travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – exploitant agricole : Monsieur Stéphane DEFLESSELLES

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°06

Finances

Indemnisation agricole suite aux travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – exploitant agricole : Monsieur Stéphane DEFLESSELLES

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a procédé entre 2019 et 2020 aux travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle sur la commune de Gravelines.

La nouvelle canalisation a été posée essentiellement sur des terrains propriété du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Une partie de ces terrains, empruntée par la canalisation, correspond à des parcelles agricoles cultivées.

Bien que toutes les mesures aient été prises pour minimiser la gêne occasionnée, les travaux menés ont toutefois eu un impact sur l'activité agricole réalisée sur ces parcelles. En effet, la circulation d'engins de chantier, le décaissement des terres, la pose de canalisations et d'ouvrages ont créé un préjudice réel sur les récoltes en cours et à venir.

Ainsi, conformément aux pratiques d'usage et en accord avec le barème départemental d'indemnisation défini par la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais, une indemnité pour dommages aux cultures et aux sols est à verser aux exploitants des parcelles concernées.

Dans le cadre de ces travaux, M. DEFLESSELLES a subi sur ses parcelles agricoles exploitées un préjudice qu'il est prévu d'indemniser à hauteur de 4 425,29 €, montant calculé suivant le barème de la Chambre d'Agriculture et détaillé dans les documents joints.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE de verser un montant de 4 425,29 € au titre d'indemnité agricole à Monsieur DEFLESSELLES, demeurant 198 rue Pierre Brossolette à Gravelines ;**
- 2. AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant ;**
- 3. DÉCIDE d'inscrire la dépense correspondante au budget annexe Eau potable/eau industrielle.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

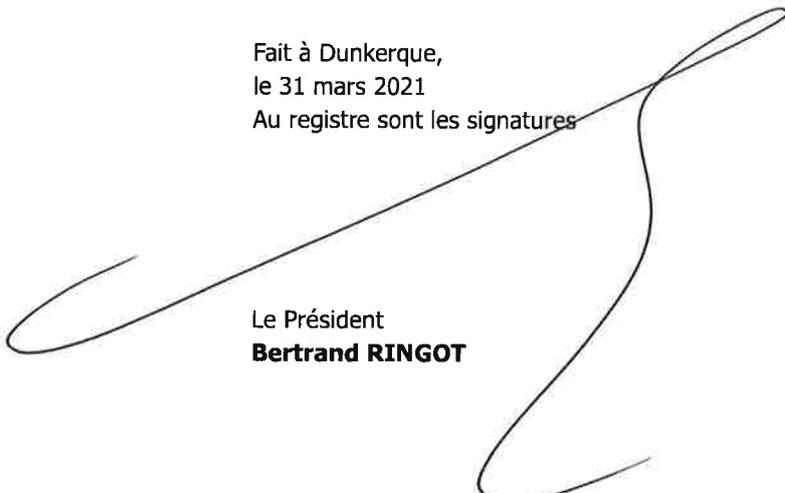
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 5

Exprimés : 5

Contre : 0

Pour : 5

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

Redevance syndicale du service d'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif applicable aux abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres membres du SED – année 2021 - modification

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°07

Finances

Redevance syndicale du service d'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif applicable aux abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres membres du SED – année 2021 - modification

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°16 du 16 décembre 2020, vous avez approuvé les tarifs relatifs à la redevance syndicale des services d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1^{er} janvier 2021 applicables aux usagers des 6 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED.

Il convient d'ajouter un tarif relatif au contrôle des installations raccordées au réseau collectif, appliqué aux usagers concernés, à compter de la date de prise d'effet de la présente délibération rendue exécutoire. Ce prix, défini comme suit, est appliqué dans le cadre d'une cession immobilière ou à la demande d'un usager.

Assainissement collectif (complément)	
Contrôle des installations raccordées au réseau collectif à la demande de l'utilisateur ou de son représentant	164 €

Pour les usagers de ces mêmes communes, les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'assainissement non collectif sont modifiés comme suit à compter de la date de prise d'effet de la présente délibération rendue exécutoire :

Assainissement non collectif (revue tarifaire)		
Diagnostic des installations existantes valant 1 ^{er} contrôle	165 €	
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	85 €	
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	120 €	
Contrôle périodique selon une périodicité maximale de 10 ans	165 €	
Contrôle avant cession immobilière	180 €	
Toute visite supplémentaire rendue obligatoire	80 €	
Pénalités	Contre-visite	80 €
	Contrôle supplémentaire suite à 1 ^{er} constat non concluant (contrôle impossible : remblaiement lors des travaux)	210 €
	Refus du contrôle diagnostic ou absences répétées lors du passage du technicien	250 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'établir pour 2021, à compter de la date de prise d'effet de la présente délibération rendue exécutoire, un tarif relatif au contrôle des installations raccordées au réseau collectif dans le cadre d'une cession immobilière ou à la demande d'un usager, applicable aux usagers des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED, comme suit :**

Assainissement collectif (complément)	
Contrôle des installations raccordées au réseau collectif à la demande de l'utilisateur ou de son représentant	164 €

- 2. DÉCIDE d'établir pour 2021, à compter de la date de la date de prise d'effet de la présente délibération rendue exécutoire, les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'assainissement non collectif applicables aux usagers des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED, comme suit :**

Assainissement non collectif (revue tarifaire)		
Diagnostic des installations existantes valant 1 ^{er} contrôle	165 €	
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	85 €	
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	120 €	
Contrôle périodique selon une périodicité maximale de 10 ans	165 €	
Contrôle avant cession immobilière	180 €	
Toute visite supplémentaire rendue obligatoire	80 €	
Pénalités	Contre-visite	80 €
	Contrôle supplémentaire suite à 1 ^{er} constat non concluant (contrôle impossible : remblaiement lors des travaux)	210 €
	Refus du contrôle diagnostic ou absences répétées lors du passage du technicien	250 €

- 3. DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement ».**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°08

Finances

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Le Président expose,

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont votés en conformité pour ce qui concerne les résultats budgétaires de l'année 2020. Cependant, il existe des différences, identifiées en lien avec le comptable, sur le résultat cumulé du fait d'opérations non budgétaires comptabilisées par le comptable, au titre du transfert entre le budget principal et le budget annexe eau potable et eau industrielle, et non achevées au moment de la clôture de la gestion 2020.

*Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;*

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »,**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DECIDE d'approuver le Compte de Gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

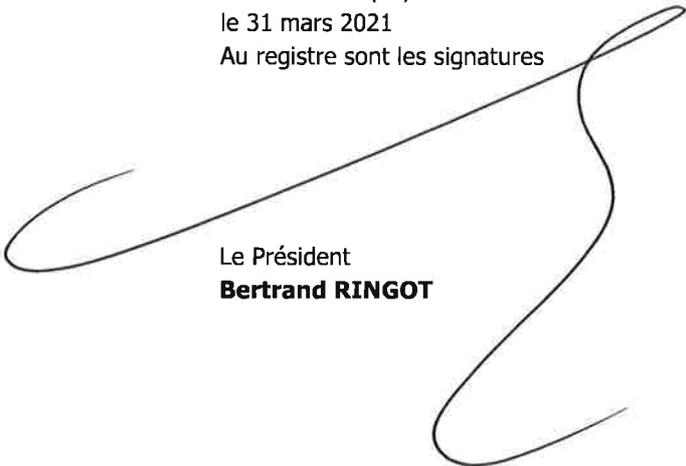
Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°09

Finances

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle »

Le Président expose,

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont votés en conformité pour ce qui concerne les résultats budgétaires de l'année 2020. Cependant, il existe des différences, identifiées en lien avec le comptable, sur le résultat cumulé du fait d'opérations non budgétaires comptabilisées par le comptable, au titre du transfert entre le budget principal et le budget annexe eau potable et eau industrielle, et non achevées au moment de la clôture de la gestion 2020.

*Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021*

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

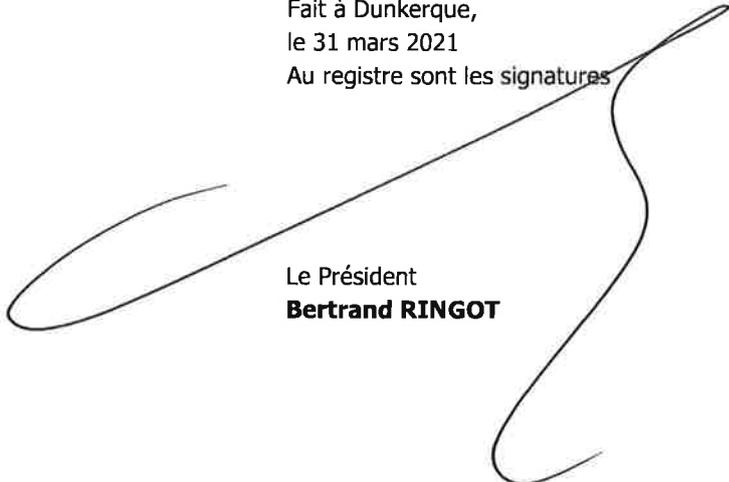
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 7

Présents : 5

Exprimés : 5

Contre : 0

Pour : 5

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

**Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif
au budget annexe « Assainissement Collectif »**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°10

Finances

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Collectif »

Le Président expose,

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que celui-ci est en tout point identique au Compte Administratif de la collectivité.

Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où il a délibéré et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

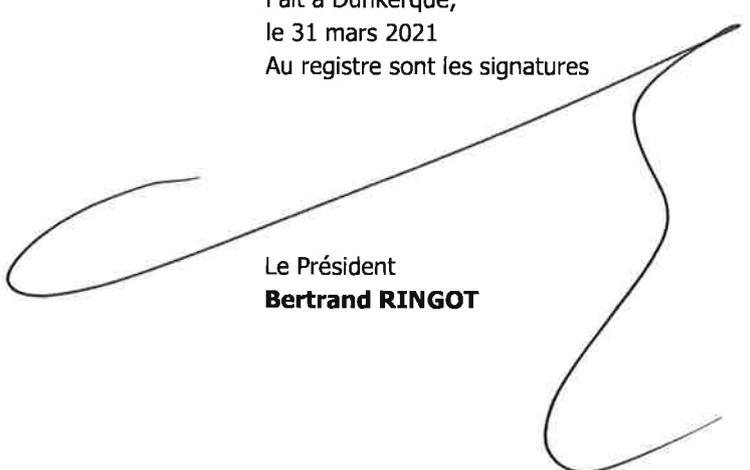
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 7

Présents : 5

Exprimés : 5

Contre : 0

Pour : 5

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

**Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif
au budget annexe « Assainissement Non Collectif »**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°11

Finances

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif »

Le Président expose,

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que celui-ci est en tout point identique au Compte Administratif de la collectivité.

Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'approuver le Compte de Gestion du comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 21

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 22

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 22

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°12

Finances

Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget Principal

Sous la présidence de Mme Marjorie ELOY,

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, à la suite de l'approbation du compte de gestion du comptable de la collectivité, il convient d'examiner et de mettre au vote l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget principal du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont votés en conformité pour ce qui concerne les résultats budgétaires de l'année 2020. Cependant, il existe des différences, identifiées en lien avec le comptable, sur le résultat cumulé du fait d'opérations non budgétaires comptabilisées par le comptable, au titre du transfert entre le budget principal et le budget annexe eau potable et eau industrielle, et non achevées au moment de la clôture de la gestion 2020.

*Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021*

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

hors la présence de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget Principal ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 21

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 22

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 22

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

**Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe
« Eau potable et eau industrielle »**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°13

Finances

Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle »

Sous la présidence de Mme Marjorie ELOY,

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, à la suite de l'approbation du compte de gestion du comptable de la collectivité, il convient de délibérer sur l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que les comptes de gestion et les comptes administratifs sont votés en conformité pour ce qui concerne les résultats budgétaires de l'année 2020. Cependant, il existe des différences, identifiées en lien avec le comptable, sur le résultat cumulé du fait d'opérations non budgétaires comptabilisées par le comptable, au titre du transfert entre le budget principal et le budget annexe eau potable et industrielle, et non achevées au moment de la clôture de la gestion 2020.

*Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021*

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

hors la présence de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Où il a délibéré et après en avoir délibéré

- 1. ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Eau potable et eau industrielle » ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

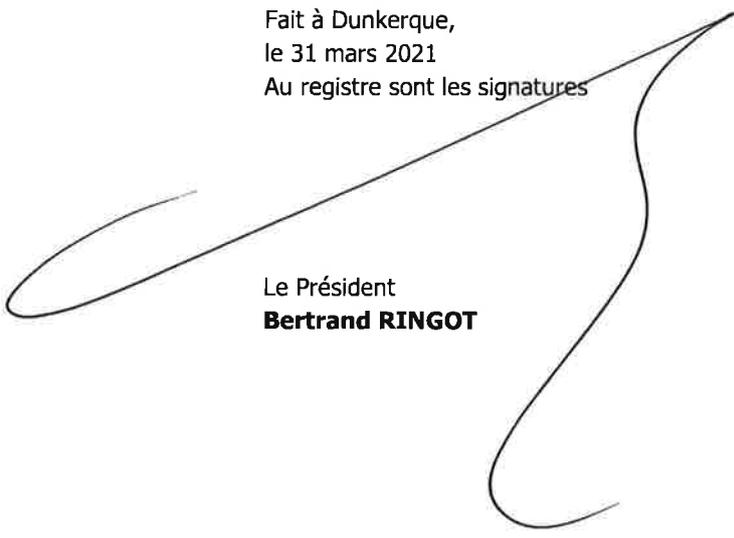
Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 4

Contre : 0

Pour : 4

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

**Approbation du Compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe
« Assainissement Collectif »**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°14

Finances

Approbation du Compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Collectif »

Sous la présidence de M. Michel LHEUREUX,

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient de délibérer sur l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que celui-ci est en tout point identique au Compte de gestion du comptable public de la collectivité.

Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

hors la présence de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Collectif » ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures



Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 4

Contre : 0

Pour : 4

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°15

Finances

Approbation du Compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif »

Sous la présidence de M. Michel LHEUREUX,

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient de délibérer sur l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que celui-ci est en tout point identique au Compte de gestion du comptable public de la collectivité.

Vu l'article L 1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

hors la présence de Monsieur le Président du Comité Syndical,

Où il a délibéré et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE d'approuver le Compte administratif pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe « Assainissement Non Collectif » ;**
- 2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures



Le Président

Bertrand RINGOT

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget annexe « Eau potable et eau industrielle »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°16

Finances

Affectation du résultat de l'exercice 2020 – Budget annexe « Eau potable et eau industrielle »

Monsieur le Président expose,

Conformément aux dispositions des instructions comptables M49, il convient de délibérer sur l'affectation comptable du résultat de la section de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2020 du Budget Annexe « Eau potable et eau industrielle » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Cet excédent s'élève à la somme de : 5 401 770,24 EUR

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

1. DÉCIDE d'affecter l'excédent constaté comme suit :

- **Réalisation de l'autofinancement 2020 pour 733 994,27 EUR**
- **Autofinancement complémentaire pour 3 081 969,31 EUR**
- **Affectation à l'excédent reporté en section d'exploitation du budget 2021 pour la somme de 1 585 806,66 EUR**

2. AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Dunkerque,
le 31 mars 2021

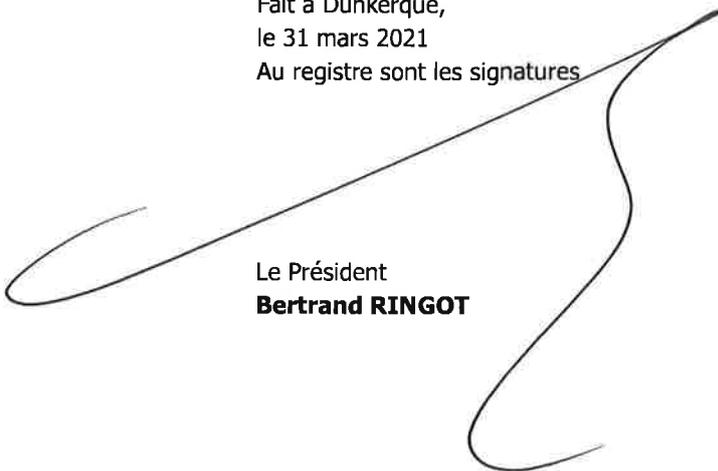
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Décision Modificative n°1 – budget principal – exercice 2021

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 24 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°17

Finances

Décision Modificative n°1 – budget principal – exercice 2021

Monsieur le Président expose,

La décision modificative n°1 du budget principal au titre de l'exercice 2021 est soumise à l'approbation du Comité Syndical. Elle a pour objet :

- A la suite de l'approbation du Compte de Gestion et de l'adoption du Compte Administratif, reprise des résultats :
 - Déficit antérieur reporté en dépense d'exploitation, au compte 002 : 28 231,99 EUR
 - Solde d'exécution en dépense d'investissement (déficit), au compte 001 : 8 200,98 EUR

- Par ailleurs il est proposé les inscriptions suivantes :
 - En recettes d'investissement :
 - au compte 276341 « Autres immobilisations financières – Créances sur des collectivités publiques » : 21 905,12 EUR correspondant à la part des communes adhérentes de la CCPL pour le remboursement du capital des emprunts de l'année 2020
 - Un transfert de crédit du compte 1641 « Emprunts et dettes » vers le compte 276341 « Autres immobilisations financières – Créances sur des collectivités publiques » pour un montant de 21 881,31 EUR, suite à une erreur d'inscription comptable.

 - En recettes de fonctionnement :
 - Au compte 70841 « Mise à disposition » : 28 519,65 EUR correspondant à la refacturation du budget principal au budget annexe Eau, suite au vote du CA 2020
 - Au compte 74748 « Participations autres communes » : 16 278 EUR relatifs à la participation des communes adhérentes de la CCPL aux dépenses de fonctionnement de l'année 2020 au titre de la DECI
 - Au compte 7688 « autre produits financiers » 28 248,11 EUR relatif au remboursement des intérêts des emprunts 2020 par les communes adhérentes de la CCPL, au titre de la DECI

 - En dépenses de fonctionnement :
 - Au compte 678 « autres charges exceptionnelles » 10 892,72 EUR relatifs au remboursement des budgets annexes SPAC et SPANC, suite au vote du CA 2020

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »,**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2021 ci-annexée.

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

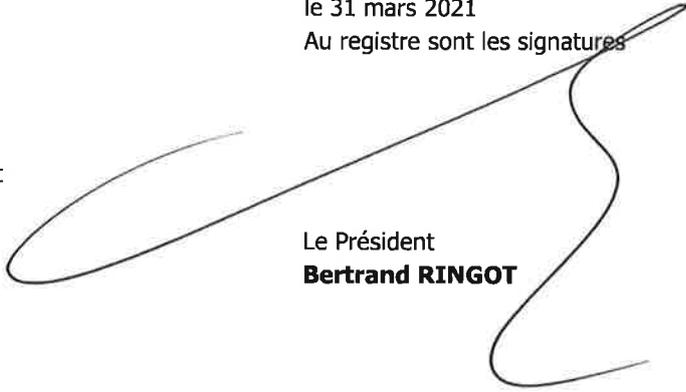
Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DARCOURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Décision Modificative n°1 – budget annexe Eau potable, eau industrielle – exercice 2021

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°18

Finances

Décision Modificative n°1 – budget annexe Eau potable, eau industrielle – exercice 2021

Monsieur le Président expose,

La décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable, eau industrielle au titre de l'exercice 2021 est soumise à l'approbation du Comité Syndical. Elle a pour objet :

- A la suite de l'approbation du Compte de Gestion et de l'adoption du Compte Administratif :
 - reprise des résultats 2020 en recette d'exploitation, au compte 002 : 1 585 806,66 EUR
 - reprise en dépenses du solde d'exécution de la section d'investissement 2020, au compte 001 : 2 534 674,96 EUR
 - reprise de l'autofinancement du BP 2020, au compte 1068 : 733 994,27 EUR
 - inscription d'un autofinancement complémentaire, au compte 1068 : 3 081 969,31 EUR
 - reprise des restes à réaliser 2020, en dépenses d'investissement, pour un montant total de 1 281 288,62 EUR

- Par ailleurs il est proposé l'inscription des dépenses suivantes :
 - Inscription au compte 6287 « Remboursement de frais » d'un montant de 14 201,22 EUR et au compte 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » d'un montant de 14 318,43 EUR correspondants aux ajustements de la refacturation du budget principal vers le budget annexe eau, suite au vote des Comptes Administratifs 2020.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »,**

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Eau potable, eau industrielle de l'exercice 2021 ci-annexée.

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNI EN COLLÈGE « ASSAINISSEMENT »

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Exceptionnellement réuni par visioconférence

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 7

Présents : 5

Exprimés : 5

Contre : 0

Pour : 5

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, André CORDIER

Avaient donné pouvoir :

Néant

**Décision Modificative n°1 – budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » –
exercice 2021**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°19

Finances

Décision Modificative n°1 – budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » – exercice 2021

Monsieur le Président expose,

La décision modificative n°1 du budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » au titre de l'exercice 2021 est soumise à l'approbation du Comité Syndical. Elle a pour objet :

- Inscription au compte 778 « Autres produits exceptionnels » de 10 892,72 EUR correspondant au remboursement du budget principal relatif au trop versé suite au vote du CA 2020.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement en date du 24 mars 2021,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
Réuni en collègue « Assainissement »**

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré

ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » de l'exercice 2021 ci-annexée.

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

**RÉUNI EN COLLÈGE
« EAU POTABLE, EAU INDUSTRIELLE, AFFAIRES GÉNÉRALES »**

Présents : 22

MERCREDI 31 MARS 2021 / 18h00

Exprimés : 24

Contre : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle**

Pour : 24

59140 DUNKERQUE

Abstentions : 0

Exceptionnellement réuni par visioconférence

Date de la convocation : 23 mars 2021

Étaient présent.e.s :

Bertrand RINGOT, Président
Marjorie ELOY, Vice-Présidente
Daniel DESCHODT, Vice-Président
Barbara BAILLEUL-ROCHART, Vice-Présidente
Jean-Luc GOETBLOET, Vice-Président
Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Michel LHEUREUX, Vice-Président

Délégués CUD :

Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Luc DAR COURT, Pierre DESMADRILLE, Régine FERMON, Eric GENS, Christine GILLOOTS, Franck GONSSE, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Laurent NOTEBAERT

Délégués Communes hors CUD :

Didier BEE, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Délégués CUD :

Sophie AGNERAY, Françoise ANDRIES, Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Benoît CUVILLIER, Isabelle FERNANDEZ, Delphine MARSCHAL, Florence VANHILLE

Délégués Communes hors CUD :

Cédric AMMEUX, Arnaud COOREN, André CORDIER, Pierre DEFRANCE, Paul-Loup TRONQUOY

Avaient donné pouvoir :

Paul-Loup TRONQUOY a donné pouvoir à Bertrand RINGOT
Florence VANHILLE a donné pouvoir à Marjorie ELOY

Action de promotion de l'eau distribuée comme eau de boisson - Dotation de contenants auprès des enfants de niveau Cours Moyen de seconde année scolarisés sur le territoire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°20

Communication

Action de promotion de l'eau distribuée comme eau de boisson - Dotation de contenants auprès des enfants de niveau Cours Moyen de seconde année scolarisés sur le territoire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat est pleinement engagé dans la mise en œuvre de différentes actions visant à sensibiliser les usagers et les inciter à consommer l'eau potable distribuée, en eau de boisson.

En effet, il est nécessaire de faire évoluer sur le territoire, le taux de consommateurs de l'eau distribuée en tant qu'eau de boisson, véritable vecteur de gain de pouvoir d'achat en alternative à l'achat d'eau embouteillée.

Parmi les actions de promotion de l'eau de boisson, le Syndicat a développé différents contenants à l'image de "l'Eau du Dunkerquois" correspondant aux différents modes de consommation par les usagers.

Ainsi, les gourdes constituent aujourd'hui un objet indispensable pour continuer à consommer l'eau du robinet en dehors du foyer et remplacer les bouteilles plastiques jetables.

Afin de faire évoluer durablement les comportements, en complément des animations dédiées à l'eau réalisées en milieu scolaire, il convient de poursuivre la démarche incitative et partager cet objectif avec le jeune public.

Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer une dotation de gourde à chacun des enfants scolarisés sur le territoire du Syndicat au niveau Cours Moyen de seconde année.

Cette dotation sera effectuée chaque année en fin d'année scolaire auprès des communes qui adhéreront à la démarche ou auprès des établissements scolaires concernés.

Le nombre d'élèves concernés chaque année est estimé à 2 400. La dotation annuelle représente une dépense d'environ 10 000 €. Il est proposé de déployer ce dispositif sur 5 exercices, permettant ainsi d'optimiser le coût unitaire de l'achat des produits par la mise en œuvre d'une commande en nombre.

Un accompagnement à la sensibilisation à l'usage de l'eau de boisson sera proposé à dessein par le Syndicat aux communes et établissements scolaires concernés.

Les modalités de dotation et d'accompagnement pourront faire l'objet d'un conventionnement entre la Commune et le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 31 mars 2021,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »,**

Où il a délibéré et après en avoir délibéré

1. **DÉCIDE de proposer aux communes du périmètres syndical qui en feront la demande et qui accepteront d'adhérer à la démarche au titre des actions portées par le Syndicat, une dotation de gourdes à l'image de l'Eau du Dunkerquois correspondant au nombre d'enfants scolarisés au sein de la commune au niveau CM2 ;**
2. **AUTORISE Monsieur le Président à intervenir en tout acte fixant les modalités d'accompagnement de cette action de promotion de l'eau distribuée comme eau de boisson ;**
3. **DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe « Eau Potable et eau industrielle ».**

Fait à Dunkerque,

le 31 mars 2021

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT

